



COMITÉ
RÉGIONAL
OCCITANIE

Le Projet Sportif Fédéral (PSF)

Subvention

Partie 2 – Mardi 5 avril 2022

Accompagnateurs

**RÉFÉRENT
PSF & PROJET**

Marin BERNUSSOU

Vice-président - Rayonnement Territorial

ffgymoccitanie@gmail.com 

**RÉFÉRENT
FINANCIER**

Manon WAWRZYNIAK

Responsable Pôle Développement CROG

 06.36.10.86.83

 ffgymoccitanie@gmail.com

**RÉFÉRENT
PSF**

Virginie HEBRARD

Responsable Pôle Financier CROG

 06.02.41.68.99

 ffgymoccitanie@gmail.com

Le PSF : Qu'est ce que c'est ?

Subvention de l'Etat via l'Agence Nationale du Sport, en lien avec la
Fédération Française Gymnastique et son projet fédéral.
(ancien CNDS)

3 volets

Clubs

Comités
Départementaux

Comités
Régionaux

Comment ça marche ?

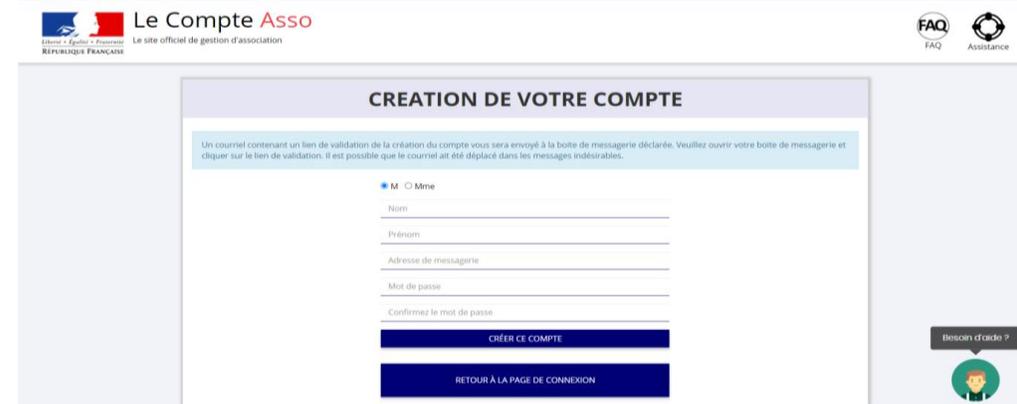
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

1. Se connecter sur son compte



The screenshot shows the 'CONNEXION' page. At the top left is the logo of the French Republic and the text 'Le Compte Asso' with the tagline 'Le site officiel de gestion d'association'. At the top right are icons for 'FAQ' and 'Assistance'. The main content area has a title 'CONNEXION' and a form with the following elements: a text input field for 'Adresse de messagerie' with a red error message 'Veuillez renseigner le champ Adresse de messagerie.' below it; a text input field for 'Mot de passe'; a blue button labeled 'Mot de passe oublié ?'; a blue button labeled 'CONNEXION'; and a blue button labeled 'CRÉER UN COMPTE'. At the bottom right of the form area is a button labeled 'Besoin d'aide ?'.

2. Créer un compte



The screenshot shows the 'CREATION DE VOTRE COMPTE' page. At the top left is the logo of the French Republic and the text 'Le Compte Asso' with the tagline 'Le site officiel de gestion d'association'. At the top right are icons for 'FAQ' and 'Assistance'. The main content area has a title 'CREATION DE VOTRE COMPTE' and a light blue informational box: 'Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.' Below this are the following form fields: a radio button selection for 'M' (selected) and 'Mme'; text input fields for 'Nom', 'Prénom', 'Adresse de messagerie', 'Mot de passe', and 'Confirmez le mot de passe'; a blue button labeled 'CRÉER CE COMPTE'; and a blue button labeled 'RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION'. At the bottom right of the form area is a button labeled 'Besoin d'aide ?' with a small user icon below it.

La Campagne 2022

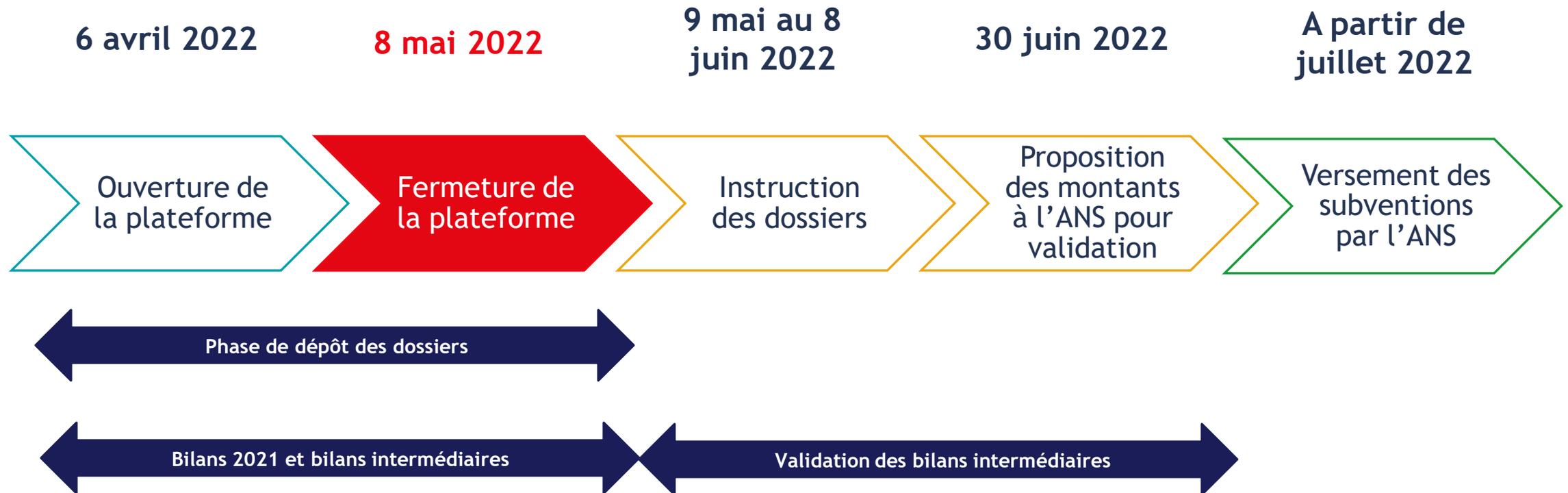
Enveloppe & répartition 2022

Enveloppe prévisionnelle : 2 000 000€

Pourcentage de répartition identique à 2021, soit :



Calendrier 2022



Bilans 2021

Avant le 8 mai 2022

DEMANDE EN 2022

PAS DE DEMANDE EN 2022

ACTION
FINALISEE

Compte rendu
AVEC LA DEMANDE 2022

ACTION
NON-FINALISEE

Compte rendu intermédiaire
AVEC LA DEMANDE
Compte rendu final
AVANT LE 30 JUIN

Compte rendu
AVANT LE 30 JUIN 2022

ACTION
NON-REALISEE

Envoi de l'information à psf@ffgym.fr

Au moment du bilan donner le maximum de détails sur le/les projet(s)

Documents requis

- ✓ Attestation d'affiliation à la FFGym
- ✓ Statuts de l'association
- ✓ Liste des dirigeants
- ✓ Rapport d'activité 2021 OU 2020-2021
- ✓ Budget Prévisionnel de l'association 2022 OU 2021-2022
- ✓ Comptes annuels approuvés 2021 OU 2020-2021
- ✓ Coordonnées bancaires (RIB) au nom de l'association
- ✓ Bilan projet(s) 2021 + bilan des reports de projets de 2020
- ✓ Souscription du **contrat d'engagement républicain**

↓
Case à cocher à la fin de la demande qui donne accès à la souscription pour la demande la subvention publique.



loi du 24 août
2021 confortant le
respect des
principes de la
République

Points de vigilance

- ➡ Créer un seul dossier comportant les différents projets de la structure (bouton +).
- ➡ Date de réalisation : le projet doit **débuter en 2022** (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022) et **se terminer avant le 30 juin 2023**.
- ➡ Associations multisports : c'est à l'association mère de **demander** les projets pour l'ensemble des sections et **de redistribuer** les versements correspondants.
- ➡ Indiquer le **budget du projet** et penser à inclure le montant de la subvention demandée.
- ➡ Accorder une **importance particulière** à la description projet et au budget prévisionnel **du projet** (*au plus proche des projets types*).
- ➡ Si soucis de modification du budget/bilan sur la plateforme Compte Asso, envoyer à psf@ffgym.fr.

Réglementation 2022

- ➡ Maximum **3 projets** pour les clubs et les Comités Départementaux.
- ➡ Subvention accordée : **maximum 40% du budget total du projet.**
- ➡ Montant **minimum** attribué pour l'ensemble des projets **1 500€**. **Abaissé à 1 000 €** pour les structures dont le siège social se situe en (ZRR), dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- ➡ **Clarté et cohérence du projet** prises en compte (objectifs et moyens mis en œuvre, budgétisation).
- ➡ Les budgets des projets proposés seront **comparés à des budgets types.**
- ➡ Respect des **obligations statutaires et réglementaires** de la FFGym
= licencié tout le monde !
- ➡ Code de la subvention : **2201**

Axes de financements CLUBS

Créer et/ou
Développer une
nouvelle activité

Axe 1

Promouvoir l'esprit
Olympique

Axe 2

Action en faveur
du club de demain

Axe 3

Valoriser les clubs
formateurs

Axe 4

Soutien spécifique
aux clubs de -100
licenciés

Axe 5



Projet spécifique -100 licenciés

- Dispositif ponctuel pour accompagner les clubs dans leur structuration, grandir et rentrer progressivement dans les autres projets.
- Plusieurs actions possibles au sein du projet, exemples :
 - ✓ Améliorer la qualité de l'activité (achat petit matériel, formation...)
 - ✓ Se développer (augmenter les licences, nouvelle activité etc...)
 - ✓ Se structurer (recrutement, Qualiclub etc...)
 - ✓ Etc...
- Contrairement aux autres projets, le taux de subvention est rehaussé à 75% du coût total du projet.
- Montant minimum 2 000€.
- Moyenne des licenciés sur les 3 dernières saisons égale ou en dessous de 100.
- Clubs en double affiliation non éligibles.
- **Projet unique** → le club effectue soit une demande classique sur 3 projets, soit une demande unique sur le projet -100 licenciés.

Axes de financements CoDeps

Dynamiser le
territoire avec les
clubs

Axe 1

Le club de demain :
Accompagnement
des dirigeants dans
leur engagement
bénévoles

Axe 2

Accompagnement
technique aux
clubs dans
l'animation

Axe 3

Digitalisation des
Comités
Départementaux

Axe 4

Implication des structures déconcentrées



Président du Comité
Départemental

Sera étudié :

- ✓ La **capacité à porter le projet** (humaine, matérielle et financière)
- ✓ L'**importance du projet** dans le développement du club
- ✓ La **pertinence** du projet à l'échelon territorial (lien avec la politique et la vie locale)
- ✓ Le **respect des obligations statutaires fédérales** (= licencier tout le monde !)



Important de faire un commentaire, puisqu'il aiguillera les décisions de l'ANS et de la FFGym.

Complément : Le PST

Projet Sportif Territorial

Le PST : Qu'est ce que c'est ?

Le PST est la démarche de concertation territoriale de développement au service des APS avec tous les acteurs du Territoire (collectivités/agents territoriaux, AS, pratiquants, etc)..
Subvention de l'Etat via l'Agence Nationale du Sport

3 visions

Savoir travailler ensemble
= collectif

Savoir travailler sur le long terme
= vision pluriannuelle

Savoir valoriser les APS
= le sport en élément central

Enveloppe & répartition 2022

Enveloppe pour l'Occitanie s'élève à **6 639 264€**

Pourcentage de répartition sur 3 axes:

**Emploi et
professionnalisation
87,20%**

**Plan Prévention
des noyades et
aisance aquatique
4,67%**

**Autres actions :
-Déploiement
-Lutte contre les
violences
8,13%**

Calendrier 2022

23 mars 2022

29 avril 2022

24 juin 2022

16 septembre 2022

Lancement de
la campagne
2022

Fermeture de
la plateforme

Validation des
crédits au titre
du PST

Validation des
crédits au titre
de
l'apprentissage

Phase de dépôt des dossiers



Axe Emploi et Professionnalisation

Le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage

Enveloppe dédiée → 5 789 264€, soit 80, 20%

3 dispositifs:

Emplois « Agence du Sport »

- Priorité aux emplois avec missions de développement ;
- Priorité aux territoires carencés (ZRR et QPV) ;
- Contractualisé sur 3 ans ;
- Aide plafonnée à 12K€ par an et par emploi ;
- Renouvellements possibles.

Emplois « 1 jeune 1 solution »

- Lien avec le dispositif SESAME
- Priorité aux territoires carencés (ZRR et QPV) ;
- Réservé au -30 ans ;
- Contractualisé sur 1 an (aide ponctuelle) ;
- Aide plafonnée à 10K€ par an et par emploi.
- Renouvellements possibles.

Soutien à l'apprentissage

- Apprentissage dans le champ sportif ;
- Priorité aux territoires carencés (ZRR et QPV) ;
- Éligibilité de l'association ;
- Formation donnant accès à une certification figurant dans l'annexe 1 du Code du Sport ;
- Réservé au +26 ans ;
- Exclusivement annuelle ;
- Aide plafonnée à 6K€ par contrat.

Réglementation 2022

 Nom du dispositif : Agence du sport

 Sous-type de financement :

- Part territoriale - « Emploi »
- Part territoriale - « Apprentissage »
- Part territoriale - « Emploi - 1 jeune 1 solution »

 Codes de subventions :

Ariège	155	Aude	156
Aveyron	157	Gard	158
Gers	159	Haute-Garonne	389
Hérault	161	Hautes-Pyrénées	152
Lot	163	Lozère	164
Pyrénées-Orientales	150	Tarn	165
Tarn et Garonne	154	DRAJES Occitanie	2511

Contacts

Référents PST ANS locaux

Service	Référent(e)	Adresse @	Téléphone
DRAJES Occitanie	Cyrille PERROCHIA	cyrille.perrochia@region-academique-occitanie.fr	04 48 18 40 56
SDJES Ariège	Alexandra MERIGOT	alexandra.merigot@ac-toulouse.fr	07 86 63 86 49
SDJES Aude	Benoit LEROUX	benoit.leroux@ac-montpellier.fr	04 34 42 91 73
SDJES Aveyron	Brigitte MONTERO	brigitte.montero@ac-toulouse.fr	05 65 73 52 41
SDJES Gard	Laurent HOFER	laurent.hofer@gard.gouv.fr	04 30 08 61 63
SDJES Haute-Garonne	Jacques ROISIN	jacques.roisin@ac-toulouse.fr	05 36 25 86 47
SDJES Gers	Pascale CORBILLE	pascale.corbille@ac-toulouse.fr	05 81 67 22 34
SDJES Hérault	Stéphane LIGER	stephane.liger@ac-montpellier.fr	04 48 18 40 17
SDJES Lot	Cédric BOURRICAUD	cedric.bourricaud@ac-toulouse.fr	05 65 20 56 62
SDJES Lozère	Gwénolé LE GOUE	Gwenole.le-goue-sinquin@ac-montpellier.fr	04 30 43 51 90
SDJES Hautes-Pyrénées	Françoise BENOIT	francoise.benoit@ac-toulouse.fr	05 67 76 58 49
SDJES Pyrénées orientales	Patrick WOZNIACK	patrick.wozniack@ac-montpellier.fr	04 68 35 73 14
SDJES Tarn	Florence LANDEMAINE	sdjes81-ans@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 29
SDJES Tarn-et-Garonne	Patrick BASTIDE	patrick.bastide@ac-toulouse.fr	05 67 76 59 41

A suivre :

Accompagnement individualisé :
Projet Associatif
& Budget Prévisionnel

Mars - Avril - Mai

**Merci pour votre
attention !**

Place aux questions / réponses

